

EN ZONE NEUTRE

Nouvelles et événements du Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada



www.crdsc.ca

Juin 2009

Le Conseil des Jeux du Canada et le CRDSC signent une entente de partenariat

Depuis sa création en 2004, le CRDSC a fourni des services de règlement des différends à l'occasion des Jeux du Canada de 2005 à Regina et ceux de 2007 à Whitehorse. Fortes de ces expériences, vécues dans des conditions différentes, les deux organisations ont convenu de rationaliser leur approche et notamment d'offrir non seulement des services de règlement des différends lors des Jeux du Canada, mais de proposer également aux membres et participants des activités axées sur la prévention des différends.

Ce partenariat permettra d'assurer une plus grande cohérence dans le type et la qualité des services offerts par le CRDSC d'une manifestation à l'autre, et de s'assurer également que ces services répondront aux besoins particuliers des participants aux Jeux du Canada.

Des services de règlement des différends sur mesure

Dans le cadre de cette entente, le CRDSC fournira gratuitement aux délégations et participants des Jeux du Canada des services de règlement extrajudiciaire des différends rapides et conformes aux règles applicables, tel que requis pour les différends liés aux Jeux qui pourraient survenir avant ou pendant les Jeux, à propos notamment, mais sans s'y limiter, de questions de discipline et d'admissibilité des athlètes.

Activités de prévention des différends

Des membres clés du personnel de mission assisteront à un atelier de prévention des différends au cours du séminaire de préparation avant les Jeux. L'atelier couvrira un certain nombre de sujets, dont les diverses options de règlement des différends proposées par le CRDSC, ainsi que des stratégies et mécanismes de prévention des différends. Aux Jeux, des services d'information et d'éducation seront offerts à tous les athlètes et membres du personnel de soutien à travers un kiosque tenu par un membre du personnel du CRDSC.

Tous les Jeux - d'hiver et d'été

Grâce à ce partenariat, des services de prévention et de règlement des différends du CRDSC seront offerts à tous les Jeux, d'hiver comme d'été, et le Conseil des Jeux du Canada ainsi que la société hôte collaboreront avec le CRDSC pour faciliter la prestation de ces services.

Les participants aux Jeux, qu'ils soient athlètes, entraîneurs, officiels, gestionnaires, personnel de mission, personnel technique ou bénévoles, représentent l'avenir du sport de niveau international au Canada. En formant ensemble ce partenariat, le Conseil des Jeux du Canada et le CRDSC se sont engagés à créer une culture d'équité dans le système sportif canadien, aujourd'hui et pour les générations à venir. ■

Dans cette édition :

Jeux du Canada : Célébrer le succès, mais se préparer à l'imprévu	2
Le CRDSC aux Jeux du Canada de 2009	3
Facilitation de règlement pour les dossiers liés au dopage	4





Célébrer le succès, mais se préparer à l'imprévu par le Conseil des Jeux du Canada



Les Jeux du Canada sont une entreprise gigantesque. De nos jours, plus de 5 000 athlètes, entraîneurs et administrateurs, plus de 5 000 bénévoles et plus de 12 000 spectateurs profitent de l'envergure et de la diversité de la manifestation multisport la plus importante et la plus prestigieuse du Canada tenue à tous les deux ans. Près de 40 sports sont représentés aux Jeux du Canada sur une période de quatre ans et les participants qui se rassemblent à

cette occasion dans la région hôte proviennent de toutes les provinces et de tous les territoires. On peut aisément supposer qu'aux premiers balbutiements des Jeux, les différends qui pouvaient survenir se réglèrent tout simplement par une bonne poignée de main.

L'idée d'organiser des Jeux à l'échelle du Canada où les provinces et les territoires pourraient se mesurer les uns aux autres a été envisagée pour la première fois en 1924. Pendant plus de 40 ans, la possibilité a été évoquée à maintes reprises, mais il faudra attendre jusqu'en 1966 pour que les gouvernements du Canada et du Québec approuvent enfin, à Québec, une proposition sur la tenue des premiers Jeux l'année suivante. En 1967, la province de Québec recevait chez elle 1 800 jeunes athlètes de tout le pays. Malgré des problèmes énormes de planification, de financement, de logistique et finalement, de température, puisqu'il fait un froid anormal, ces premiers Jeux d'hiver connurent un succès retentissant. On peut facilement s'imaginer qu'un mécanisme de règlement des différends aurait pu être utile lors de ces premiers Jeux.

Le Conseil des Jeux du Canada est l'organisme responsable des Jeux du Canada. À mesure que les Jeux se déplacent d'une collectivité à une autre, le Conseil assure une continuité, un leadership et un soutien aux sociétés hôtes et, depuis sa création en 1991, il a été témoin des formidables succès et réalisations lors de chacun de ces Jeux. La présidente et chef de la direction du Conseil, Sue Hylland, parle avec beaucoup d'enthousiasme des réalisations des Jeux.

« Depuis 1967, près de 80 000 athlètes ont participé aux Jeux, dit M^{me} Hylland. Lorsque nous voyons les athlètes qui ont participé aux Jeux du Canada remporter d'importants succès au niveau international et aux Jeux olympiques, nous

sommes motivés à travailler plus fort encore dans notre rôle au sein du système sportif canadien et à encourager chaque société hôte à célébrer le passé et à se tourner vers l'avenir pour préparer d'autres événements marquants. »

Le succès des Jeux, c'est également l'héritage qu'ils laissent dans la communauté qui les accueille. Que ce soit les installations sportives et infrastructures communautaires ou la bonne volonté et la fierté civique, ces communautés sont transformées à tout jamais pour le mieux par les Jeux du Canada. Bien entendu, cette réussite et cette évolution ne se font pas réalisées sans soulever quelques difficultés mineures dans la foulée.

« Lorsqu'un événement, quel qu'il soit, soulève une telle passion et suscite autant d'efforts, il faut s'attendre à ce qu'il y ait des différends et s'y préparer. Cela fait tout simplement partie d'une bonne planification, explique M^{me} Hylland. Nous travaillons fort pour nous préparer à l'imprévu, mais il y a toujours des exceptions qui nécessitent le recours à une approche professionnelle afin que toutes les parties concernées puissent repartir en étant convaincues d'avoir été traitées équitablement. »

La politique du Conseil des Jeux du Canada en matière de règlement des différends précise que le Conseil est résolu à prendre des décisions équitables et éthiques de manière transparente, et à rendre compte de ces prises de décision dans le cadre d'un processus de règlement des différends.

Depuis 2005, le Conseil fait appel au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) pour l'aider à gérer son processus de facilitation de règlement des différends. La politique du Conseil s'applique notamment à des sujets tels que l'admissibilité des athlètes, le lieu de résidence des athlètes, les programmes techniques des sports, le processus de sélection des sports, la politique sur le harcèlement, la politique sur la protection de la vie privée et la politique de commercialisation du Conseil.

Bien que nous imaginons tous des Jeux où tout le monde s'entend, où personne n'interjette appel et où tout le monde se range du même côté, cela n'est pas toujours possible. Le Conseil des Jeux du Canada est persuadé que grâce à son partenariat avec le CRDSC et à l'observation de la politique élaborée au fil des années, les Jeux pourront se dérouler dans un cadre qui permet de communiquer de manière équitable et de soumettre les différends à un processus de règlement transparent qui inspire confiance... tout en célébrant nos succès. ■

« Lorsqu'un événement, quel qu'il soit, soulève une telle passion et suscite autant d'efforts, il faut s'attendre à ce qu'il y ait des différends et s'y préparer. »



Le CRDSC aux Jeux du Canada de 2009 à l'IPE

Visiter notre kiosque aux Jeux !!!

Bien situé dans un secteur achalandé du site des Jeux, du 19 au 21 août inclusivement, à Summerside, et du 23 au 25 août à Charlottetown, le kiosque du CRDSC a beaucoup à offrir :

- ♦ Essayez notre nouveau et passionnant jeu interactif de médiation en ligne, qui oppose des personnages hauts en couleur et pleins d'esprit. Saurez-vous les aider à régler leur différend ?
- ♦ Obtenez des objets promotionnels épatants (offerts en quantités limitées !)
- ♦ Procurez-vous des dépliants thématiques et des brochures sur des sujets pertinents visant à prévenir et régler les différends liés au sport.
- ♦ Des copies du bulletin d'information officiel du CRDSC, *En zone neutre* seront également disponibles, notamment le numéro de février 2009, traitant du nouveau Programme canadien antidopage et de ses exigences envers la communauté sportive.
- ♦ Rencontrez Fredy, notre coordonnateur d'éducation et de communication, qui accueillera tous les visiteurs du kiosque, et répondra à leurs questions ou les dirigera vers les ressources appropriées pour trouver de bonnes

idées pour prévenir et régler les différends.

Besoin d'aide pour régler un différend lié au sport pendant les Jeux ?

Un processus accéléré a été mis en place pour trouver une solution rapide et efficace sur le site même, grâce à :

- ♦ des formulaires adaptés et une procédure de demande simplifiée;
- ♦ des arbitres et des médiateurs disponibles sur appel, presque 24 heures par jour;
- ♦ un membre du personnel du CRDSC présent sur les lieux du 19 au 25 août.

Le CRDSC aura en outre accès à une salle de réunion et fournira des services de conférence téléphonique, au besoin, pour rassembler toutes les parties intéressées, à un coût minimal, afin de trouver une solution à leurs problèmes.

Tous les participants recevront un aide-mémoire de format portefeuille pour une référence rapide aux services du CRDSC aux Jeux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez composer notre numéro sans frais 1-866-733-7767 ou consulter notre site Internet à l'adresse www.crdsc.ca. ■

Nouveau dépliant sur la facilitation de règlement

Le CRDSC est garant du processus de facilitation de règlement et le perçoit comme représentant l'avenir de la prévention des différends sportifs au Canada.

Afin d'encourager et de promouvoir son utilisation, le CRDSC a créé un dépliant fournissant plus de détails sur le but de la facilitation de règlement, sur le rôle du facilitateur de règlement, ainsi que sur les avantages de la facilitation de règlement pour les membres de la communauté sportive canadienne.

Obtenez votre copie du dépliant sur la facilitation de règlement aux kiosques ou lors des ateliers du CRSDC !

Dates à retenir

- **19-25 août 2009** : Le CRDSC sera aux Jeux du Canada 2009 avec un kiosque d'information et des opérations de règlement des différends sur place, à Summerside et Charlottetown, IPE.
- **25-27 septembre 2009** : Le CRDSC sera à la conférence annuelle d'Officiels sportifs du Canada avec un kiosque d'information et la présentation d'un atelier, à Mississauga, ON.
- **2-3 octobre 2009** : Le CRDSC sera au Forum d'AthlètesCAN avec un kiosque d'information, à Vancouver, CB.
- **13-14 novembre 2009** : Le CRDSC tiendra sa conférence des arbitres et médiateurs en même temps que la conférence du Leadership sportif, où il aura un kiosque d'information et présentera un atelier, à Vancouver, CB.



Facilitation de règlement pour les dossiers liés au dopage

En 2006, afin d'aider les parties à contempler d'autres solutions possibles à leurs problèmes dans un cadre informel, un nouveau mécanisme pour régler les différends a été introduit : la **facilitation de règlement (FR)**. L'expérience a permis d'établir des assises solides pour un règlement des différends adapté au système sportif canadien. Si le processus de FR est une étape obligatoire de la procédure d'arbitrage du CRDSC, jusqu'à présent la valeur de ce processus n'avait pas été pleinement reconnue dans les dossiers liés au dopage et donc très peu de séances de facilitation de règlement ont eu lieu lors de ces dossiers. Une analyse des limitations perçues du processus de FR dans les dossiers liés au dopage a permis de conclure que le processus pourrait être utile pour tous les participants si certaines conditions favorables étaient réunies.

Le CRDSC et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) ont collaboré récemment à la conception d'un processus de FR qui correspond mieux au contexte des dossiers de dopage. Le cœur du processus demeure le même, mais ce processus de FR adapté n'a pas pour but de tenter de régler les cas présumés de dopage, ni d'éviter une audience devant le Tribunal antidopage.

Le rôle du facilitateur de règlement

Dans ce processus adapté, le rôle du facilitateur de règlement consiste à :

- ♦ Clarifier auprès de toutes les parties le processus d'arbitrage du CRDSC ainsi que leurs options dans ce processus.
- ♦ Faciliter l'établissement d'une discussion constructive et productive entre les parties.
- ♦ Aider les parties à comprendre les résultats possibles de l'arbitrage selon les faits pertinents du dossier, les règlements du Programme canadien antidopage (PCA) visant les violations antidopage et les sanctions applicables, les fardeaux de la preuve respectifs, l'exigence de soumettre des preuves pour corroborer les allégations et les preuves requises de la part des parties pour obtenir gain de cause.
- ♦ Informer la partie demanderesse quant aux restrictions de l'exercice de discrétion du CCES permise par le Code

Cette version adaptée du processus de FR représente une occasion exceptionnelle d'apprentissage.

mondial antidopage et par le PCA.

Les attentes envers les parties

Les parties à une FR dans un dossier de dopage doivent :

- ♦ Passer au moins une heure avec le facilitateur de règlement.
- ♦ Utiliser le processus de FR comme opportunité pour échanger de l'information pertinente. Cette information pourrait s'avérer utile pour identifier tous les faits appropriés, expliquer les conclusions du CCES ou explorer les différentes conclusions autres que celles proposées initialement dans l'avis de violation du CCES.
- ♦ Utiliser le processus de FR dans le but de partager leurs idées sur les moyens de prévenir des avis de violations similaires.
- ♦ Vérifier si la partie demanderesse détient de l'information relative à d'autres personnes dans la communauté sportive qui pourraient être en situation de violation des règlements du PCA.

La confidentialité entourant le processus de FR offre aux parties un environnement sécuritaire, sans préjudice, modéré et inclusif leur permettant de discuter des questions pertinentes soulevées par les allégations. Le CRDSC croit que ce dialogue entre les parties représente une occasion exceptionnelle d'apprentissage permettant aux parties de mieux comprendre les défis respectifs auxquels elles font face. Toutes les parties (athlètes, entraîneurs,

administrateurs d'ONS, ainsi que représentants du CCES) qui participent à ce processus y trouveront de précieuses informations sur leurs responsabilités respectives en ce qui concerne la prévention du dopage et l'éducation antidopage.

En outre, le processus de FR aidera les parties dans leur préparation en vue de l'arbitrage.

Le CRDSC se réjouit que la facilitation de règlement fasse désormais partie du processus de gestion des dossiers pour les différends liés au dopage. Toutefois, afin de s'assurer qu'elle demeure pertinente, cette initiative sera évaluée au cours des premiers mois pour valider son efficacité. ■

Dans les gradins

Bienvenue à nos quatre nouveaux membres du Conseil d'administration : Luc Arseneau, Miray Cheskes Granovsky, Allan J. Sattin et Michael A. Smith.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

1080 Beaver Hall, Suite 950, Montréal, Québec, H2Z 1S8

Tél: (514) 866-1245 Fax: (514) 866-1246
1-866-733-7767 1-877-733-1246

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada remercie Sport Canada pour sa généreuse contribution financière.